



Il y avait, ce soir-là, réunion dans cette loge. Jeanne frappa un coup timide contre l'un des carreaux de la loge. Le portier ouvrit le carreau, et demanda d'un ton de doute en-haut : — Qu'est-ce que vous voulez ? — C'est bien, n'est-ce pas, demanda Jeanne, que demeure la signora Antonia Verdi ? — Ou repondit le portier, elle est sortie. — Il faut cependant que je la voie ! murmura Jeanne, il le faut. — Et bien, revenez, fit le portier. — Et il s'en alla reprendre sa place et son verre de vin chaud. — J'attendrai, se dit Jeanne, j'attendrai dans la rue. — Et elle traversa la cour pour gagner la porte de sortie. — Au moment où elle allait attendre cette porte, un grand mouvement, et l'on entendait jurer les chevaux d'un carrosse qui venait de s'arrêter devant l'hôtel. (A CONTINUER.)

LA MINERVE

JEUDI MATIN, 26 NOVEMBRE 1868.

Les nouvelles financières qui nous parviennent des provinces du Golfe sont loin d'être encourageantes. La faillite de la Banque Commerciale et celle de la Banque de St. Etienne (St. Stephen's Bank) ont jeté le désarroi dans le monde des affaires, et la panique qui s'en est suivie menace de créer des difficultés encore plus graves que celles qu'on craignait aux premiers avis de ces deux catastrophes. M. George F. Sanctor, caissier de la Banque Commerciale, avait, il est vrai, déclaré qu'il n'était pas le directeur de cette institution. Les directeurs ne figuraient que pour une apparence et pour faire croire au public que tout allait bien. Depuis longtemps le caissier, par sa conduite extravagante, par son genre de vie qui ne paraissait pas être en rapport avec un traitement, avait bien excité quelques observations et même quelques plaintes, mais les directeurs s'étaient efforcés de détourner de leur tête, et le public avait repris confiance.

La catastrophe arriva le 15 du courant, lorsque M. Sanctor s'enfuit aux Etats-Unis. La faillite de M. Lingley, qui s'est mise de la même manière à l'abri de ses créanciers, peut avoir laissé M. Sanctor dans l'impossibilité de cacher plus longtemps les effets de la mauvaise administration. On a de suite constaté que le déficit de M. Sanctor va à six de sa Banque atteignant au moins \$200,000. Cette perte, jointe à celle occasionnée par la faillite de M. Lingley, a forcé la banque de fermer ses portes.

Le président de la Banque, ainsi qu'un autre directeur, ont été obligés de résigner deux autres directeurs ont été nommés, et le bureau est aujourd'hui composé comme suit : L'hon. M. Seely, président; MM. William Parks, James Vernon, Robert Reed et W. M. Jarvis. Les directeurs se sont mis à l'œuvre immédiatement pour tâcher d'arriver le plus tôt possible, à pourvoir donner aux créanciers un état exact de leurs affaires. Ceux-ci ont été convoqués pour le 18 décembre.

Le côté le plus désagréable de la situation, c'est que chaque jour, l'abime du déficit paraît s'agrandir, on craint que les pertes essuyées par la Banque et par M. Sanctor soient beaucoup plus considérables qu'on le soupçonne. Dans l'après-midi de M. Sanctor, qui pourrait mieux que tout autre expliquer chaque transaction de la Banque, retardé considérablement ce travail d'éclaircissement, et augmente les appréhensions.

Voici un détail qui soulève beaucoup de mécontentement. Plusieurs billets émis par la Banque de St. Etienne ont été transportés, depuis trois ou quatre semaines, à d'autres banques, où les signataires sont obligés d'aller les retirer. Ils s'attendaient à les payer en papier de la Banque Commerciale. Comme le papier est maintenant de beaucoup au dessous du pair, il y avait tout avantage pour les commerçants à en tenir à leur premier engagement. La Banque de St. Etienne a enlevé la Banque Commerciale. Et c'est encore un employé ou agent—qui en est la cause. M. Seely fait l'agent à St. Jean de la Banque de St. Etienne dont le siège principal était à la ville de St. Etienne.

M. Seely faisait aussi des affaires de banque pour son propre compte. Il prêtait, écumait, prêtait, et surtout il vendait des dépôts. Et les épargnes affluent chez lui, car il payait six pour cent d'intérêt lorsque les banques ne voulaient pas recevoir d'argent pour moins de trois mois en ne permettant de le retirer qu'après quinze jours d'avis.

Ces deux faillites ont eu beaucoup de retentissement par toutes les provinces maritimes, et en conséquence, il est facile de faire sentir à la Nouvelle-Ecosse d'autant plus que la baisse sur les navires avaient déjà rendu les affaires assez difficiles. Au Nouveau-Brunswick, les plaintes sont générales, dans le monde de la finance et du commerce. Il paraît qu'on n'avait jamais vu en ce genre de chose aussi fatale. On peut du moins constater qu'il est facile, sinon d'appliquer le remède aux fautes passées, du moins d'en empêcher la répétition. Des fraudes ont été commises en grand, au détriment des deux institutions qui ont été victimes de ces fautes.

On apprend que dans le temps que la Banque de Summerside, dans l'île de la France Edouard, a suspendu ses paiements. On manque de détails sur les causes de cette troisième faillite. La Banque Commerciale était au capital de \$1,500,000, dont la moitié était payée. Les quelques années, la moyenne de ces opérations était comme suit : dépôts \$350,000; dépôts \$200,000; espèces en caisse \$35,000; billets de diverses banques \$15,374; balances dues par les autres banques \$61,913.81; lettres de change et billets émis \$244,333.32; autres créances \$26,645. Total de l'actif \$542,710.34.

Le passif se solda comme suit : billets en circulation \$275,518; dépôts portés intéré \$81,922.21; Total de l'actif \$542,710.34. La Banque de Summerside était au capital payé de \$32,765. Sa circulation était d'environ \$70,000, et les dépôts devaient atteindre \$10,000.

On lit dans l'Union citant la lettre du Rév. P. Hyacinthe : Nous soulignons, dans la lettre du P. Hyacinthe, les deux lignes où, dans l'espérance sans doute d'amaigrir son discours, il a jugé bon de se servir de cette phrase : *certains catholiques, qui, sans en appeler à l'entraîne, regardent toutefois les dragonnades et l'inquisition.*

On pense que le cabinet parviendra à réunir une majorité, mais que cette majorité sera très faible.

On lit encore dans l'Union : Nous croyons devoir reproduire la lettre suivante, adressée de Paris à l'Indépendance belge, au sujet de l'ouvrage encore inconnu et inédit de M. de Maistre, intitulé : *Le ton de cette lettre n'est guère convenable. Le correspondant de l'Indépendance, suivant sa nature souvent manifeste (c'est d'ailleurs la nature qu'il faut pour écrire là, affecte une intimité fort irrespectueuse avec l'Église, qui émet et honore tout ce qu'elle fait. Nous ne pensons point que Mgr. Maret faille se préoccuper de la sorte, et nous aurions voulu qu'il ne parût pas à recevoir, tout n'est pas à rejeter.*

Le monde religieux attend avec une vive impatience l'apparition de la lettre du Cardinal de Maistre, Evêque de Sura et doyen de la Sorbonne. Vous savez le curieux réclame qui fut faite à ce livre quand l'Empereur était aux eaux, on répéta dans les journaux et l'Union eut la haute grande de son scandale. Mais, par un étrange hasard, son manuscrit avec lui aux eaux parvint à l'Empereur et le soumettre à la critique de l'œuvre impériale. Or, vous comprenez bien que c'était un pur canon, l'Empereur, pendant ses villégiatures, n'ayant à s'occuper que de la santé et de son instruction, et d'autre part un Evêque ne pouvant pas soumettre ses ouvrages à la censure d'un laïque, fût-ce un empereur. Mais le canon a réussi, et l'on demande maintenant de toutes parts à son frère, et de ce second mariage entre Jérôme et une princesse protestante de Wurtemberg, soit le prince Napoléon et la princesse Mathilde. Ces circonstances expliquent bien des actes et des discours du prince Napoléon contre la Papauté.

Il paraît qu'on pressent en Algérie un mouvement insurrectionnel qui devrait avoir lieu dans le midi de cette colonie. A la mort d'un chef arabe, plusieurs tribus établies près de la frontière du Maroc se seraient placées sous le commandement de son fils, S. Kaddou, lequel semble tout disposer pour un mouvement agressif vers le nord. Des troupes considérables seraient, ajoute-t-on, envoyées en ce moment par le gouvernement militaire à la rencontre de ces tribus.

Le Journal de Frankfort prétend qu'on crut que la guerre entre la France et la Prusse s'étale, au plus tard, au mois de mars 1869.

On annonce que le Pape a pris un mauvais thune en visitant dernièrement les travaux militaires de Civita Vecchia et que ce rhume s'est aggravé par les fatigues occasionnées par la célébration de la Toussaint. Néanmoins, cette nouvelle n'est pas encore confirmée.

M. le marquis de Banneville, nouvel ambassadeur près le Saint-Siège, est arrivé et a reçu, tant à Civita Vecchia qu'à Rome, de grands honneurs. Il a été déjà admis à l'audience du Saint-Père, et dans cette audience, l'envoyé français s'est exprimé en termes qui laissent peu à désirer sur les intentions de l'Empereur envers le gouvernement du Saint-Siège. Le fait est que l'attitude de l'ambassadeur se modifie chaque jour davantage dans un sens favorable aux intérêts de l'Eglise, qui sont véritablement ceux de la France, comme l'a justement déclaré plusieurs fois le Souverain Pontife. Aussi voit-on à Rome quelques-uns de ces Romains libéraux, qui s'employaient naguère avec tant de zèle à exciter les agents français contre le Pape, tourner leurs sympathies et porter leurs doléances ailleurs. Il y a des espérations à faire parmi les Romains, et Rome, dont l'ambassadeur se servait à des fins si diverses, et l'on compte que M. de Banneville entreprendra cette besogne.

L'Appel du Souverain Pontife aux protestants continue à préoccuper certains préjudices réunis en Synodes. C'est ainsi que le Synode du cercle de la Silésie a lancé son *Catechisme* par la bouche du conseiller de consistorie Heinrich, qui recommandait aux protestants « la sainte vigilance vers les paroles de la Bible, comme l'a justement déclaré le Souverain Pontife, ainsi qu'un de ces Romains libéraux, qui s'employaient naguère avec tant de zèle à exciter les agents français contre le Pape, tourner leurs sympathies et porter leurs doléances ailleurs. Il y a des espérations à faire parmi les Romains, et Rome, dont l'ambassadeur se servait à des fins si diverses, et l'on compte que M. de Banneville entreprendra cette besogne.

On parle du projet de la Reine d'Espagne d'envoyer, malgré son jeune âge, la Princesse d'Asturies dans l'armée pontificale.

Je vous avais parlé 30,000 hommes, a écrit l'excellent journal de Madrid, qui est un journal sérieux. Il ne m'en reste plus qu'un, c'est mon dieu, prenez-le.

Tous les jours, l'anarchie fait un nouveau pas en Espagne.

Dans les provinces, les troubles et les excès continuent. Dans la province de Tolède, on brûle les fermes et on détruit les plantations d'oliviers. En cela, ils ne font que suivre l'exemple de Madrid. A Olvera, le gouvernement a dû envoyer 1,000 hommes de troupes pour rétablir l'ordre. Le gouverneur de Malaga s'est rendu à Toba pour comprimer l'agitation qui y régnait depuis plusieurs jours.

Après que le ministre des cultes a déclaré que le Pape n'avait pas le droit de s'immiscer dans les affaires temporelles, il est évident que la source de quelques désordres, qui ont nécessité l'intervention de la force armée. Quant à l'impôt de capitation, il devient absolument impossible de le percevoir. Les ayuntamientos protestent eux-mêmes contre son établissement. La-dessus les contribuables n'ont rien de plus à dire, et ne veulent pas que le gouvernement leur fasse payer d'une autre façon l'impôt des dîmes.

Le 1er Novembre, les principales rues de Madrid ont été parcourues par un groupe portant un transparent sur lequel on lisait un coté : « Manifestation pacifique, respectables, purement économique au général. Fin, pour une question de pain. Vive le général. » Et de l'autre côté : « A nos heures, demain, dimanche, au salon du Prado. Ordre, justice et espérance. »

Le groupe en question était suivi par une musique et des hommes qui chantaient en chœur des hymnes patriotiques.

Les églises, qu'on veut démolir à Madrid sous le nom de paroisses, dont cinq paroisses, voilà du reste, d'après les journaux espagnols, les noms des temples contre lesquels s'acharne la révolution libérale, tout en proclamant la liberté des cultes :

Santa-Maria, San-Juan, San-Millan, San-José y Escorial, San-Santa-Cruz, San-José, el Jesus, Caballero de Guzman, San-Yago, Las Carboneras, Las Calatravas, San-Antonio del Prado, et l'Olivar.

Une société composée de plusieurs capitalistes anglais et des mandataires des membres les plus influents du gouvernement provisoire, s'est formée dans le but de faire une magnifique spéculation avec treize millions d'argent. « Vive la liberté des cultes ! » ont les primistes et serranistes.

Notre correspondant parisien parle d'un ouvrage de Mgr. Maret contre l'autorité du Pape. Nous trouvons d'autres développements dans les journaux de Paris.

On lit dans l'Union : Voici, sur le sujet dont on vient de parler, une autre nouvelle assez curieuse, donnée, il est vrai, par le *Galus*, ce qui n'est pas une grande recommandation.

Le fameux ouvrage théologique de M. l'Evêque de Sura est imprimé, il ne restera plus qu'à le faire paraître dans le monde.

Le thème soulevé par Mgr. Maret présage de l'impopularité de son ouvrage. Les journaux de France, qui ont été le contraire, ont en ce qui est de la France ne se montre aucunement disposée à changer de politique.

L'opposition ne veut pas admettre que le cabinet dans le but de recommencer les négociations avec le gouvernement français, que M. de Maistre a différencié ininterrompues depuis quelques temps.

On pense que le cabinet parviendra à réunir une majorité, mais que cette majorité sera très faible.

On lit encore dans l'Union : Nous croyons devoir reproduire la lettre suivante, adressée de Paris à l'Indépendance belge, au sujet de l'ouvrage encore inconnu et inédit de M. de Maistre, intitulé : *Le ton de cette lettre n'est guère convenable. Le correspondant de l'Indépendance, suivant sa nature souvent manifeste (c'est d'ailleurs la nature qu'il faut pour écrire là, affecte une intimité fort irrespectueuse avec l'Église, qui émet et honore tout ce qu'elle fait. Nous ne pensons point que Mgr. Maret faille se préoccuper de la sorte, et nous aurions voulu qu'il ne parût pas à recevoir, tout n'est pas à rejeter.*

Le monde religieux attend avec une vive impatience l'apparition de la lettre du Cardinal de Maistre, Evêque de Sura et doyen de la Sorbonne. Vous savez le curieux réclame qui fut faite à ce livre quand l'Empereur était aux eaux, on répéta dans les journaux et l'Union eut la haute grande de son scandale. Mais, par un étrange hasard, son manuscrit avec lui aux eaux parvint à l'Empereur et le soumettre à la critique de l'œuvre impériale. Or, vous comprenez bien que c'était un pur canon, l'Empereur, pendant ses villégiatures, n'ayant à s'occuper que de la santé et de son instruction, et d'autre part un Evêque ne pouvant pas soumettre ses ouvrages à la censure d'un laïque, fût-ce un empereur. Mais le canon a réussi, et l'on demande maintenant de toutes parts à son frère, et de ce second mariage entre Jérôme et une princesse protestante de Wurtemberg, soit le prince Napoléon et la princesse Mathilde. Ces circonstances expliquent bien des actes et des discours du prince Napoléon contre la Papauté.

Il paraît qu'on pressent en Algérie un mouvement insurrectionnel qui devrait avoir lieu dans le midi de cette colonie. A la mort d'un chef arabe, plusieurs tribus établies près de la frontière du Maroc se seraient placées sous le commandement de son fils, S. Kaddou, lequel semble tout disposer pour un mouvement agressif vers le nord. Des troupes considérables seraient, ajoute-t-on, envoyées en ce moment par le gouvernement militaire à la rencontre de ces tribus.

Le Journal de Frankfort prétend qu'on crut que la guerre entre la France et la Prusse s'étale, au plus tard, au mois de mars 1869.

On annonce que le Pape a pris un mauvais thune en visitant dernièrement les travaux militaires de Civita Vecchia et que ce rhume s'est aggravé par les fatigues occasionnées par la célébration de la Toussaint. Néanmoins, cette nouvelle n'est pas encore confirmée.

M. le marquis de Banneville, nouvel ambassadeur près le Saint-Siège, est arrivé et a reçu, tant à Civita Vecchia qu'à Rome, de grands honneurs. Il a été déjà admis à l'audience du Saint-Père, et dans cette audience, l'envoyé français s'est exprimé en termes qui laissent peu à désirer sur les intentions de l'Empereur envers le gouvernement du Saint-Siège. Le fait est que l'attitude de l'ambassadeur se modifie chaque jour davantage dans un sens favorable aux intérêts de l'Eglise, qui sont véritablement ceux de la France, comme l'a justement déclaré plusieurs fois le Souverain Pontife. Aussi voit-on à Rome quelques-uns de ces Romains libéraux, qui s'employaient naguère avec tant de zèle à exciter les agents français contre le Pape, tourner leurs sympathies et porter leurs doléances ailleurs. Il y a des espérations à faire parmi les Romains, et Rome, dont l'ambassadeur se servait à des fins si diverses, et l'on compte que M. de Banneville entreprendra cette besogne.

L'Appel du Souverain Pontife aux protestants continue à préoccuper certains préjudices réunis en Synodes. C'est ainsi que le Synode du cercle de la Silésie a lancé son *Catechisme* par la bouche du conseiller de consistorie Heinrich, qui recommandait aux protestants « la sainte vigilance vers les paroles de la Bible, comme l'a justement déclaré le Souverain Pontife, ainsi qu'un de ces Romains libéraux, qui s'employaient naguère avec tant de zèle à exciter les agents français contre le Pape, tourner leurs sympathies et porter leurs doléances ailleurs. Il y a des espérations à faire parmi les Romains, et Rome, dont l'ambassadeur se servait à des fins si diverses, et l'on compte que M. de Banneville entreprendra cette besogne.

On parle du projet de la Reine d'Espagne d'envoyer, malgré son jeune âge, la Princesse d'Asturies dans l'armée pontificale.

Je vous avais parlé 30,000 hommes, a écrit l'excellent journal de Madrid, qui est un journal sérieux. Il ne m'en reste plus qu'un, c'est mon dieu, prenez-le.

Tous les jours, l'anarchie fait un nouveau pas en Espagne.

Dans les provinces, les troubles et les excès continuent. Dans la province de Tolède, on brûle les fermes et on détruit les plantations d'oliviers. En cela, ils ne font que suivre l'exemple de Madrid. A Olvera, le gouvernement a dû envoyer 1,000 hommes de troupes pour rétablir l'ordre. Le gouverneur de Malaga s'est rendu à Toba pour comprimer l'agitation qui y régnait depuis plusieurs jours.

Après que le ministre des cultes a déclaré que le Pape n'avait pas le droit de s'immiscer dans les affaires temporelles, il est évident que la source de quelques désordres, qui ont nécessité l'intervention de la force armée. Quant à l'impôt de capitation, il devient absolument impossible de le percevoir. Les ayuntamientos protestent eux-mêmes contre son établissement. La-dessus les contribuables n'ont rien de plus à dire, et ne veulent pas que le gouvernement leur fasse payer d'une autre façon l'impôt des dîmes.

Le 1er Novembre, les principales rues de Madrid ont été parcourues par un groupe portant un transparent sur lequel on lisait un coté : « Manifestation pacifique, respectables, purement économique au général. Fin, pour une question de pain. Vive le général. » Et de l'autre côté : « A nos heures, demain, dimanche, au salon du Prado. Ordre, justice et espérance. »

Le groupe en question était suivi par une musique et des hommes qui chantaient en chœur des hymnes patriotiques.

Les églises, qu'on veut démolir à Madrid sous le nom de paroisses, dont cinq paroisses, voilà du reste, d'après les journaux espagnols, les noms des temples contre lesquels s'acharne la révolution libérale, tout en proclamant la liberté des cultes :

Santa-Maria, San-Juan, San-Millan, San-José y Escorial, San-Santa-Cruz, San-José, el Jesus, Caballero de Guzman, San-Yago, Las Carboneras, Las Calatravas, San-Antonio del Prado, et l'Olivar.

Une société composée de plusieurs capitalistes anglais et des mandataires des membres les plus influents du gouvernement provisoire, s'est formée dans le but de faire une magnifique spéculation avec treize millions d'argent. « Vive la liberté des cultes ! » ont les primistes et serranistes.

Notre correspondant parisien parle d'un ouvrage de Mgr. Maret contre l'autorité du Pape. Nous trouvons d'autres développements dans les journaux de Paris.

On lit dans l'Union : Voici, sur le sujet dont on vient de parler, une autre nouvelle assez curieuse, donnée, il est vrai, par le *Galus*, ce qui n'est pas une grande recommandation.

Le fameux ouvrage théologique de M. l'Evêque de Sura est imprimé, il ne restera plus qu'à le faire paraître dans le monde.

Le thème soulevé par Mgr. Maret présage de l'impopularité de son ouvrage. Les journaux de France, qui ont été le contraire, ont en ce qui est de la France ne se montre aucunement disposée à changer de politique.

L'opposition ne veut pas admettre que le cabinet dans le but de recommencer les négociations avec le gouvernement français, que M. de Maistre a différencié ininterrompues depuis quelques temps.

On pense que le cabinet parviendra à réunir une majorité, mais que cette majorité sera très faible.

On lit encore dans l'Union : Nous croyons devoir reproduire la lettre suivante, adressée de Paris à l'Indépendance belge, au sujet de l'ouvrage encore inconnu et inédit de M. de Maistre, intitulé : *Le ton de cette lettre n'est guère convenable. Le correspondant de l'Indépendance, suivant sa nature souvent manifeste (c'est d'ailleurs la nature qu'il faut pour écrire là, affecte une intimité fort irrespectueuse avec l'Église, qui émet et honore tout ce qu'elle fait. Nous ne pensons point que Mgr. Maret faille se préoccuper de la sorte, et nous aurions voulu qu'il ne parût pas à recevoir, tout n'est pas à rejeter.*

Le monde religieux attend avec une vive impatience l'apparition de la lettre du Cardinal de Maistre, Evêque de Sura et doyen de la Sorbonne. Vous savez le curieux réclame qui fut faite à ce livre quand l'Empereur était aux eaux, on répéta dans les journaux et l'Union eut la haute grande de son scandale. Mais, par un étrange hasard, son manuscrit avec lui aux eaux parvint à l'Empereur et le soumettre à la critique de l'œuvre impériale. Or, vous comprenez bien que c'était un pur canon, l'Empereur, pendant ses villégiatures, n'ayant à s'occuper que de la santé et de son instruction, et d'autre part un Evêque ne pouvant pas soumettre ses ouvrages à la censure d'un laïque, fût-ce un empereur. Mais le canon a réussi, et l'on demande maintenant de toutes parts à son frère, et de ce second mariage entre Jérôme et une princesse protestante de Wurtemberg, soit le prince Napoléon et la princesse Mathilde. Ces circonstances expliquent bien des actes et des discours du prince Napoléon contre la Papauté.

Il paraît qu'on pressent en Algérie un mouvement insurrectionnel qui devrait avoir lieu dans le midi de cette colonie. A la mort d'un chef arabe, plusieurs tribus établies près de la frontière du Maroc se seraient placées sous le commandement de son fils, S. Kaddou, lequel semble tout disposer pour un mouvement agressif vers le nord. Des troupes considérables seraient, ajoute-t-on, envoyées en ce moment par le gouvernement militaire à la rencontre de ces tribus.

Le Journal de Frankfort prétend qu'on crut que la guerre entre la France et la Prusse s'étale, au plus tard, au mois de mars 1869.

On annonce que le Pape a pris un mauvais thune en visitant dernièrement les travaux militaires de Civita Vecchia et que ce rhume s'est aggravé par les fatigues occasionnées par la célébration de la Toussaint. Néanmoins, cette nouvelle n'est pas encore confirmée.

M. le marquis de Banneville, nouvel ambassadeur près le Saint-Siège, est arrivé et a reçu, tant à Civita Vecchia qu'à Rome, de grands honneurs. Il a été déjà admis à l'audience du Saint-Père, et dans cette audience, l'envoyé français s'est exprimé en termes qui laissent peu à désirer sur les intentions de l'Empereur envers le gouvernement du Saint-Siège. Le fait est que l'attitude de l'ambassadeur se modifie chaque jour davantage dans un sens favorable aux intérêts de l'Eglise, qui sont véritablement ceux de la France, comme l'a justement déclaré plusieurs fois le Souverain Pontife. Aussi voit-on à Rome quelques-uns de ces Romains libéraux, qui s'employaient naguère avec tant de zèle à exciter les agents français contre le Pape, tourner leurs sympathies et porter leurs doléances ailleurs. Il y a des espérations à faire parmi les Romains, et Rome, dont l'ambassadeur se servait à des fins si diverses, et l'on compte que M. de Banneville entreprendra cette besogne.

L'Appel du Souverain Pontife aux protestants continue à préoccuper certains préjudices réunis en Synodes. C'est ainsi que le Synode du cercle de la Silésie a lancé son *Catechisme* par la bouche du conseiller de consistorie Heinrich, qui recommandait aux protestants « la sainte vigilance vers les paroles de la Bible, comme l'a justement déclaré le Souverain Pontife, ainsi qu'un de ces Romains libéraux, qui s'employaient naguère avec tant de zèle à exciter les agents français contre le Pape, tourner leurs sympathies et porter leurs doléances ailleurs. Il y a des espérations à faire parmi les Romains, et Rome, dont l'ambassadeur se servait à des fins si diverses, et l'on compte que M. de Banneville entreprendra cette besogne.

On parle du projet de la Reine d'Espagne d'envoyer, malgré son jeune âge, la Princesse d'Asturies dans l'armée pontificale.

Je vous avais parlé 30,000 hommes, a écrit l'excellent journal de Madrid, qui est un journal sérieux. Il ne m'en reste plus qu'un, c'est mon dieu, prenez-le.

Tous les jours, l'anarchie fait un nouveau pas en Espagne.

Dans les provinces, les troubles et les excès continuent. Dans la province de Tolède, on brûle les fermes et on détruit les plantations d'oliviers. En cela, ils ne font que suivre l'exemple de Madrid. A Olvera, le gouvernement a dû envoyer 1,000 hommes de troupes pour rétablir l'ordre. Le gouverneur de Malaga s'est rendu à Toba pour comprimer l'agitation qui y régnait depuis plusieurs jours.

Après que le ministre des cultes a déclaré que le Pape n'avait pas le droit de s'immiscer dans les affaires temporelles, il est évident que la source de quelques désordres, qui ont nécessité l'intervention de la force armée. Quant à l'impôt de capitation, il devient absolument impossible de le percevoir. Les ayuntamientos protestent eux-mêmes contre son établissement. La-dessus les contribuables n'ont rien de plus à dire, et ne veulent pas que le gouvernement leur fasse payer d'une autre façon l'impôt des dîmes.

Le 1er Novembre, les principales rues de Madrid ont été parcourues par un groupe portant un transparent sur lequel on lisait un coté : « Manifestation pacifique, respectables, purement économique au général. Fin, pour une question de pain. Vive le général. » Et de l'autre côté : « A nos heures, demain, dimanche, au salon du Prado. Ordre, justice et espérance. »

Le groupe en question était suivi par une musique et des hommes qui chantaient en chœur des hymnes patriotiques.

Les églises, qu'on veut démolir à Madrid sous le nom de paroisses, dont cinq paroisses, voilà du reste, d'après les journaux espagnols, les noms des temples contre lesquels s'acharne la révolution libérale, tout en proclamant la liberté des cultes :

Santa-Maria, San-Juan, San-Millan, San-José y Escorial, San-Santa-Cruz, San-José, el Jesus, Caballero de Guzman, San-Yago, Las Carboneras, Las Calatravas, San-Antonio del Prado, et l'Olivar.

Une société composée de plusieurs capitalistes anglais et des mandataires des membres les plus influents du gouvernement provisoire, s'est formée dans le but de faire une magnifique spéculation avec treize millions d'argent. « Vive la liberté des cultes ! » ont les primistes et serranistes.

Notre correspondant parisien parle d'un ouvrage de Mgr. Maret contre l'autorité du Pape. Nous trouvons d'autres développements dans les journaux de Paris.

On lit dans l'Union : Voici, sur le sujet dont on vient de parler, une autre nouvelle assez curieuse, donnée, il est vrai, par le *Galus*, ce qui n'est pas une grande recommandation.

Le fameux ouvrage théologique de M. l'Evêque de Sura est imprimé, il ne restera plus qu'à le faire paraître dans le monde.

Le thème soulevé par Mgr. Maret présage de l'impopularité de son ouvrage. Les journaux de France, qui ont été le contraire, ont en ce qui est de la France ne se montre aucunement disposée à changer de politique.

L'opposition ne veut pas admettre que le cabinet dans le but de recommencer les négociations avec le gouvernement français, que M. de Maistre a différencié ininterrompues depuis quelques temps.

CORRESPONDANCE PARISIENNE DE LA MINERVE

(DE NOTRE CORRESPONDANT PARTICULIER.)

Paris, le 11 Novembre 1868. Durant la semaine qui vient de s'écouler, on a parlé beaucoup de la séparation de la Prusse et de la France, et on a pressenti sur eux principaux sujets de préoccupations. Ordinairement l'Empereur n'aime pas à voir son peuple s'occuper trop de ce qui le concerne d'une manière directe et immédiate, et il est permis de croire qu'il ne voit pas sans déplaisir le public de Paris détourner ses regards des pays étrangers pour le reporter sur ses gouvernements. Quoiqu'il en soit, nous en avons peu de faits et d'indices du « pauvre monde. »

Voici d'abord une grosse affaire pour les catholiques. C'est une lettre du Père Hyacinthe adressée au Président des réunions du Pré-synode, par lequel le Pré-synode a été convoqué.

On se demande d'abord, vu l'insignifiance de la très grande majorité de ceux qui composent ces assemblées du Pré-synode, pourquoi le Père Hyacinthe a pris la peine d'écrire une pareille lettre. Comment oserait-on se servir de la lettre d'un Evêque, qui n'est pas un Evêque, pour imposer à la majorité des catholiques, et pour la sanctionner comme catholique libérale.

On se demande d'abord, vu l'insignifiance de la très grande majorité de ceux qui composent ces assemblées du Pré-synode, pourquoi le Père Hyacinthe a pris la peine d'écrire une pareille lettre. Comment oserait-on se servir de la lettre d'un Evêque, qui n'est pas un Evêque, pour imposer à la majorité des catholiques, et pour la sanctionner comme catholique libérale.

On se demande d'abord, vu l'insignifiance de la très grande majorité de ceux qui composent ces assemblées du Pré-synode, pourquoi le Père Hyacinthe a pris la peine d'écrire une pareille lettre. Comment oserait-on se servir de la lettre d'un Evêque, qui n'est pas un Evêque, pour imposer à la majorité des catholiques, et pour la sanctionner comme catholique libérale.

On se demande d'abord, vu l'insignifiance de la très grande majorité de ceux qui composent ces assemblées du Pré-synode, pourquoi le Père Hyacinthe a pris la peine d'écrire une pareille lettre. Comment oserait-on se servir de la lettre d'un Evêque, qui n'est pas un Evêque, pour imposer à la majorité des catholiques, et pour la sanctionner comme catholique libérale.

On se demande d'abord, vu l'insignifiance de la très grande majorité de ceux qui composent ces assemblées du Pré-synode, pourquoi le Père Hyacinthe a pris la peine d'écrire une pareille lettre. Comment oserait-on se servir de la lettre d'un Evêque, qui n'est pas un Evêque, pour imposer à la majorité des catholiques, et pour la sanctionner comme catholique libérale.

On se demande d'abord, vu l'insignifiance de la très grande majorité de ceux qui composent ces assemblées du Pré-synode, pourquoi le Père Hyacinthe a pris la peine d'écrire une pareille lettre. Comment oserait-on se servir de la lettre d'un Evêque, qui n'est pas un Evêque, pour imposer à la majorité des catholiques, et pour la sanctionner comme catholique libérale.

On se demande d'abord, vu l'insignifiance de la très grande majorité de ceux qui composent ces assemblées du Pré-synode, pourquoi le Père Hyacinthe a pris la peine d'écrire une pareille lettre. Comment oserait-on se servir de la lettre d'un Evêque, qui n'est pas un Evêque, pour imposer à la majorité des catholiques, et pour la sanctionner comme catholique libérale.

On se demande d'abord, vu l'insignifiance de la très grande majorité de ceux qui composent ces assemblées du Pré-synode, pourquoi le Père Hyacinthe a pris la peine d'écrire une pareille lettre. Comment oserait-on se servir de la lettre d'un Evêque, qui n'est pas un Evêque, pour imposer à la majorité des catholiques, et pour la sanctionner comme catholique libérale.

On se demande d'abord, vu l'insignifiance de la très grande majorité de ceux qui composent ces assemblées du Pré-synode, pourquoi le Père Hyacinthe a pris la peine d'écrire une pareille lettre. Comment oserait-on se servir de la lettre d'un Evêque, qui n'est pas un Evêque, pour imposer à la majorité des catholiques, et pour la sanctionner comme catholique libérale.

On se demande d'abord, vu l'insignifiance de la très grande majorité de ceux qui composent ces assemblées du Pré-synode, pourquoi le Père Hyacinthe a pris la peine d'écrire une pareille lettre. Comment oserait-on se servir de la lettre d'un Evêque, qui n'est pas un Evêque, pour imposer à la majorité des catholiques, et pour la sanctionner comme catholique libérale.

On se demande d'abord, vu l'insignifiance de la très grande majorité de ceux qui composent ces assemblées du Pré-synode, pourquoi le Père Hyacinthe a pris la peine d'écrire une pareille lettre. Comment oserait-on se servir de la lettre d'un Evêque, qui n'est pas un Evêque, pour imposer à la majorité des catholiques, et pour la sanctionner comme catholique libérale.

On se demande d'abord, vu l'insignifiance de la très grande majorité de ceux qui composent ces assemblées du Pré-synode, pourquoi le Père Hyacinthe a pris la peine d'écrire une pareille lettre. Comment oserait-on se servir de la lettre d'un Evêque, qui n'est pas un Evêque, pour imposer à la majorité des catholiques, et pour la sanctionner comme catholique libérale.

On se demande d'abord, vu l'insignifiance de la très grande majorité de ceux qui composent ces assemblées du Pré-synode, pourquoi le Père Hyacinthe a pris la peine d'écrire une pareille lettre. Comment oserait-on se servir de la lettre d'un Evêque, qui n'est pas un Evêque, pour imposer à la majorité des cathol



Compagnie de Navigation de l'Ontario.

STAMERS DE LA MALLE, 1868. Voyageurs sur les routes des Indes Orientales... Compagnie des vapeurs de Québec et des Ports du Golfe.

Transport des Mallets.

Table listing shipping routes and schedules for Mallets, including destinations like Ontario and Québec.

COMPAGNIE D'ASSURANCE VIE.

Assurance contre le feu. Assurances contre les effets de Ménage et les Articles de Commerce à des Taux modérés.

COMMERCE UNION.

Bureau principal - 19, Cornhill, Londres, Angleterre. BUREAU DE LA SUCCURSALE, 28 et 27, RUE ST. PAUL.

DANS LA COUR SUPERIEURE.

Qu'il soit connu que Dame LEONARDE BOUTCHER, de la cité de Montréal, dans le district de Montréal, veuve de feu Patrice Labouché, en son vivant, est décédée, et que son défunt mari a laissé par son testament, une somme de dix mille francs.

AU CLERGE.

Les sous-signés, et devant associés de la maison de la rue de la Montée, ont l'honneur d'informer les Messieurs de la Ville, Messieurs les Religieuses, Colporteurs, etc., qu'ils sont à l'honneur de leur établissement de relations avec les meilleures maisons d'Europe, pour l'importation d'Argenterie et Bronze pour Églises, Chapelles, et Hôtels de tout genre pour la confection d'ornements Religieux, etc.

ENSEIGNE DU MARTEAU.

Laquelle dite Dame Léonarde Boutcher afflige par son contrat de vente consenti par elle et son défunt mari, de la cité de Montréal, dans le district de Montréal, veuve de feu Patrice Labouché, en son vivant, et de son défunt mari, une somme de dix mille francs.

FERRONNERIES.

Poèles de Cuisine. Poèles de Cuisine pour Bois, Poèles de Cuisine pour Charbon, etc.

VIEUX POÈLES ÉCHANGES.

Avec un Assortiment général de Ferronneries, de Boies, Poèles, Fourneaux, Grilles, etc.

JOS. BELANGER.

Manufacturier de Savon et Huile de Pied de Bœuf. AU MILIEU-DE-VIS-A-VIS L'ÉGLISE.

A VENDRE.

Un lot en vente une TERRE de la concession d'un lot de terrain de la concession d'un lot de terrain de la concession d'un lot de terrain.

J. A. HUDON.

MARCHAND D'HUILE DE CHARBON. EST DÉMÉNAGÉ À 266, Rue St. Laurent, coin de la Rue Mignonne.

42 SOUS LE GALLON.

Un vend comme toujours son Huile de Charbon à meilleur marché qu'ailleurs, c'est-à-dire.

J. A. HUDON.

MARCHAND D'HUILE DE CHARBON. EST DÉMÉNAGÉ À 266, Rue St. Laurent, coin de la Rue Mignonne.

42 SOUS LE GALLON.

Un vend comme toujours son Huile de Charbon à meilleur marché qu'ailleurs, c'est-à-dire.

266, Rue St. Laurent.

Un vend comme toujours son Huile de Charbon à meilleur marché qu'ailleurs, c'est-à-dire.

PHARMACIE.

Le sous-signé, licencié en Pharmacie et Chimiste de la Faculté de Médecine de la Université de Montréal, a l'honneur d'informer que son établissement de Pharmacie est ouvert.

OUVERT UNE PHARMACIE.

No 252, Rue Notre-Dame, devant occupé par M. LAVOLETTE & GIRAULT.

AGENCE POUR LA VENTE ET LE LOUAGE.

Maisons et de Terrains. AUX PROPRIÉTAIRES.

LICITATION.

Sera vendue MÉRÉDIE, le 9 DÉCEMBRE prochain, l'immeuble ci-dessus décrit, faisant partie de la concession de feu Olivier Tardif.

Transport des Mallets.

Table listing shipping routes and schedules for Mallets, including destinations like Ontario and Québec.

COMMERCE UNION.

Bureau principal - 19, Cornhill, Londres, Angleterre. BUREAU DE LA SUCCURSALE, 28 et 27, RUE ST. PAUL.

DANS LA COUR SUPERIEURE.

Qu'il soit connu que Dame LEONARDE BOUTCHER, de la cité de Montréal, dans le district de Montréal, veuve de feu Patrice Labouché, en son vivant, et de son défunt mari, une somme de dix mille francs.

AU CLERGE.

Les sous-signés, et devant associés de la maison de la rue de la Montée, ont l'honneur d'informer les Messieurs de la Ville, Messieurs les Religieuses, Colporteurs, etc., qu'ils sont à l'honneur de leur établissement de relations avec les meilleures maisons d'Europe, pour l'importation d'Argenterie et Bronze pour Églises, Chapelles, et Hôtels de tout genre pour la confection d'ornements Religieux, etc.

ENSEIGNE DU MARTEAU.

Laquelle dite Dame Léonarde Boutcher afflige par son contrat de vente consenti par elle et son défunt mari, de la cité de Montréal, dans le district de Montréal, veuve de feu Patrice Labouché, en son vivant, et de son défunt mari, une somme de dix mille francs.

FERRONNERIES.

Poèles de Cuisine. Poèles de Cuisine pour Bois, Poèles de Cuisine pour Charbon, etc.

VIEUX POÈLES ÉCHANGES.

Avec un Assortiment général de Ferronneries, de Boies, Poèles, Fourneaux, Grilles, etc.

JOS. BELANGER.

Manufacturier de Savon et Huile de Pied de Bœuf. AU MILIEU-DE-VIS-A-VIS L'ÉGLISE.

A VENDRE.

Un lot en vente une TERRE de la concession d'un lot de terrain de la concession d'un lot de terrain de la concession d'un lot de terrain.

J. A. HUDON.

MARCHAND D'HUILE DE CHARBON. EST DÉMÉNAGÉ À 266, Rue St. Laurent, coin de la Rue Mignonne.

42 SOUS LE GALLON.

Un vend comme toujours son Huile de Charbon à meilleur marché qu'ailleurs, c'est-à-dire.

J. A. HUDON.

MARCHAND D'HUILE DE CHARBON. EST DÉMÉNAGÉ À 266, Rue St. Laurent, coin de la Rue Mignonne.

42 SOUS LE GALLON.

Un vend comme toujours son Huile de Charbon à meilleur marché qu'ailleurs, c'est-à-dire.

266, Rue St. Laurent.

Un vend comme toujours son Huile de Charbon à meilleur marché qu'ailleurs, c'est-à-dire.

266, Rue St. Laurent.

Un vend comme toujours son Huile de Charbon à meilleur marché qu'ailleurs, c'est-à-dire.

PHARMACIE.

Le sous-signé, licencié en Pharmacie et Chimiste de la Faculté de Médecine de la Université de Montréal, a l'honneur d'informer que son établissement de Pharmacie est ouvert.

OUVERT UNE PHARMACIE.

No 252, Rue Notre-Dame, devant occupé par M. LAVOLETTE & GIRAULT.

AGENCE POUR LA VENTE ET LE LOUAGE.

Maisons et de Terrains. AUX PROPRIÉTAIRES.

LICITATION.

Sera vendue MÉRÉDIE, le 9 DÉCEMBRE prochain, l'immeuble ci-dessus décrit, faisant partie de la concession de feu Olivier Tardif.

Transport des Mallets.

Table listing shipping routes and schedules for Mallets, including destinations like Ontario and Québec.

COMPAGNIE D'ASSURANCE VIE.

Assurance contre le feu. Assurances contre les effets de Ménage et les Articles de Commerce à des Taux modérés.

COMMERCE UNION.

Bureau principal - 19, Cornhill, Londres, Angleterre. BUREAU DE LA SUCCURSALE, 28 et 27, RUE ST. PAUL.

DANS LA COUR SUPERIEURE.

Qu'il soit connu que Dame LEONARDE BOUTCHER, de la cité de Montréal, dans le district de Montréal, veuve de feu Patrice Labouché, en son vivant, et de son défunt mari, une somme de dix mille francs.

AU CLERGE.

Les sous-signés, et devant associés de la maison de la rue de la Montée, ont l'honneur d'informer les Messieurs de la Ville, Messieurs les Religieuses, Colporteurs, etc., qu'ils sont à l'honneur de leur établissement de relations avec les meilleures maisons d'Europe, pour l'importation d'Argenterie et Bronze pour Églises, Chapelles, et Hôtels de tout genre pour la confection d'ornements Religieux, etc.

ENSEIGNE DU MARTEAU.

Laquelle dite Dame Léonarde Boutcher afflige par son contrat de vente consenti par elle et son défunt mari, de la cité de Montréal, dans le district de Montréal, veuve de feu Patrice Labouché, en son vivant, et de son défunt mari, une somme de dix mille francs.

FERRONNERIES.

Poèles de Cuisine. Poèles de Cuisine pour Bois, Poèles de Cuisine pour Charbon, etc.

VIEUX POÈLES ÉCHANGES.

Avec un Assortiment général de Ferronneries, de Boies, Poèles, Fourneaux, Grilles, etc.

JOS. BELANGER.

Manufacturier de Savon et Huile de Pied de Bœuf. AU MILIEU-DE-VIS-A-VIS L'ÉGLISE.

A VENDRE.

Un lot en vente une TERRE de la concession d'un lot de terrain de la concession d'un lot de terrain de la concession d'un lot de terrain.

J. A. HUDON.

MARCHAND D'HUILE DE CHARBON. EST DÉMÉNAGÉ À 266, Rue St. Laurent, coin de la Rue Mignonne.

42 SOUS LE GALLON.

Un vend comme toujours son Huile de Charbon à meilleur marché qu'ailleurs, c'est-à-dire.

J. A. HUDON.

MARCHAND D'HUILE DE CHARBON. EST DÉMÉNAGÉ À 266, Rue St. Laurent, coin de la Rue Mignonne.

42 SOUS LE GALLON.

Un vend comme toujours son Huile de Charbon à meilleur marché qu'ailleurs, c'est-à-dire.

266, Rue St. Laurent.

Un vend comme toujours son Huile de Charbon à meilleur marché qu'ailleurs, c'est-à-dire.

Presse à Cylindre à Vendre.

Ayant fait l'acquisition depuis les premiers jours de l'année dernière d'une Presse à Cylindre, en acier, avec deux cylindres, et un moulin à bras, et un moulin à bras, et un moulin à bras, et un moulin à bras.

Emmagasinage.

AYANT de nouveau repris mes affaires d'emmagasinage, je suis en mesure de recevoir et de livrer, à des conditions avantageuses, toutes les marchandises qui m'ont été confiées.

AGENCE POUR LA VENTE ET LE LOUAGE.

Maisons et de Terrains. AUX PROPRIÉTAIRES.

LICITATION.

Sera vendue MÉRÉDIE, le 9 DÉCEMBRE prochain, l'immeuble ci-dessus décrit, faisant partie de la concession de feu Olivier Tardif.

Transport des Mallets.

Table listing shipping routes and schedules for Mallets, including destinations like Ontario and Québec.

COMPAGNIE D'ASSURANCE VIE.

Assurance contre le feu. Assurances contre les effets de Ménage et les Articles de Commerce à des Taux modérés.

COMMERCE UNION.

Bureau principal - 19, Cornhill, Londres, Angleterre. BUREAU DE LA SUCCURSALE, 28 et 27, RUE ST. PAUL.

DANS LA COUR SUPERIEURE.

Qu'il soit connu que Dame LEONARDE BOUTCHER, de la cité de Montréal, dans le district de Montréal, veuve de feu Patrice Labouché, en son vivant, et de son défunt mari, une somme de dix mille francs.

AU CLERGE.

Les sous-signés, et devant associés de la maison de la rue de la Montée, ont l'honneur d'informer les Messieurs de la Ville, Messieurs les Religieuses, Colporteurs, etc., qu'ils sont à l'honneur de leur établissement de relations avec les meilleures maisons d'Europe, pour l'importation d'Argenterie et Bronze pour Églises, Chapelles, et Hôtels de tout genre pour la confection d'ornements Religieux, etc.

ENSEIGNE DU MARTEAU.

Laquelle dite Dame Léonarde Boutcher afflige par son contrat de vente consenti par elle et son défunt mari, de la cité de Montréal, dans le district de Montréal, veuve de feu Patrice Labouché, en son vivant, et de son défunt mari, une somme de dix mille francs.

FERRONNERIES.

Poèles de Cuisine. Poèles de Cuisine pour Bois, Poèles de Cuisine pour Charbon, etc.

VIEUX POÈLES ÉCHANGES.

Avec un Assortiment général de Ferronneries, de Boies, Poèles, Fourneaux, Grilles, etc.

JOS. BELANGER.

Manufacturier de Savon et Huile de Pied de Bœuf. AU MILIEU-DE-VIS-A-VIS L'ÉGLISE.

A VENDRE.

Un lot en vente une TERRE de la concession d'un lot de terrain de la concession d'un lot de terrain de la concession d'un lot de terrain.

J. A. HUDON.

MARCHAND D'HUILE DE CHARBON. EST DÉMÉNAGÉ À 266, Rue St. Laurent, coin de la Rue Mignonne.

42 SOUS LE GALLON.

Un vend comme toujours son Huile de Charbon à meilleur marché qu'ailleurs, c'est-à-dire.

J. A. HUDON.

MARCHAND D'HUILE DE CHARBON. EST DÉMÉNAGÉ À 266, Rue St. Laurent, coin de la Rue Mignonne.

42 SOUS LE GALLON.

Un vend comme toujours son Huile de Charbon à meilleur marché qu'ailleurs, c'est-à-dire.

266, Rue St. Laurent.

Un vend comme toujours son Huile de Charbon à meilleur marché qu'ailleurs, c'est-à-dire.

Emmagasinage.

AYANT de nouveau repris mes affaires d'emmagasinage, je suis en mesure de recevoir et de livrer, à des conditions avantageuses, toutes les marchandises qui m'ont été confiées.

AGENCE POUR LA VENTE ET LE LOUAGE.

Maisons et de Terrains. AUX PROPRIÉTAIRES.

LICITATION.

Sera vendue MÉRÉDIE, le 9 DÉCEMBRE prochain, l'immeuble ci-dessus décrit, faisant partie de la concession de feu Olivier Tardif.

Transport des Mallets.

Table listing shipping routes and schedules for Mallets, including destinations like Ontario and Québec.

COMPAGNIE D'ASSURANCE VIE.

Assurance contre le feu. Assurances contre les effets de Ménage et les Articles de Commerce à des Taux modérés.

COMMERCE UNION.

Bureau principal - 19, Cornhill, Londres, Angleterre. BUREAU DE LA SUCCURSALE, 28 et 27, RUE ST. PAUL.

DANS LA COUR SUPERIEURE.

Qu'il soit connu que Dame LEONARDE BOUTCHER, de la cité de Montréal, dans le district de Montréal, veuve de feu Patrice Labouché, en son vivant, et de son défunt mari, une somme de dix mille francs.

AU CLERGE.

Les sous-signés, et devant associés de la maison de la rue de la Montée, ont l'honneur d'informer les Messieurs de la Ville, Messieurs les Religieuses, Colporteurs, etc., qu'ils sont à l'honneur de leur établissement de relations avec les meilleures maisons d'Europe, pour l'importation d'Argenterie et Bronze pour Églises, Chapelles, et Hôtels de tout genre pour la confection d'ornements Religieux, etc.

ENSEIGNE DU MARTEAU.

Laquelle dite Dame Léonarde Boutcher afflige par son contrat de vente consenti par elle et son défunt mari, de la cité de Montréal, dans le district de Montréal, veuve de feu Patrice Labouché, en son vivant, et de son défunt mari, une somme de dix mille francs.

FERRONNERIES.

Poèles de Cuisine. Poèles de Cuisine pour Bois, Poèles de Cuisine pour Charbon, etc.

VIEUX POÈLES ÉCHANGES.

Avec un Assortiment général de Ferronneries, de Boies, Poèles, Fourneaux, Grilles, etc.

JOS. BELANGER.

Manufacturier de Savon et Huile de Pied de Bœuf. AU MILIEU-DE-VIS-A-VIS L'ÉGLISE.

A VENDRE.

Un lot en vente une TERRE de la concession d'un lot de terrain de la concession d'un lot de terrain de la concession d'un lot de terrain.

J. A. HUDON.

MARCHAND D'HUILE DE CHARBON. EST DÉMÉNAGÉ À 266, Rue St. Laurent, coin de la Rue Mignonne.

42 SOUS LE GALLON.

Un vend comme toujours son Huile de Charbon à meilleur marché qu'ailleurs, c'est-à-dire.

J. A. HUDON.

MARCHAND D'HUILE DE CHARBON. EST DÉMÉNAGÉ À 266, Rue St. Laurent, coin de la Rue Mignonne.

42 SOUS LE GALLON.

Un vend comme toujours son Huile de Charbon à meilleur marché qu'ailleurs, c'est-à-dire.

266, Rue St. Laurent.

Un vend comme toujours son Huile de Charbon à meilleur marché qu'ailleurs, c'est-à-dire.

266, Rue St. Laurent.

Un vend comme toujours son Huile de Charbon à meilleur marché qu'ailleurs, c'est-à-dire.

NOUVEAU COURS.

LANGUE ANGLAISE. MÉTHODE D'OLLENDORFF. A L'USAGE DES ÉCOLES, ACADEMIES, PENSIONNATS ET COLLÈGES.

Acte concernant la Faillite 1864.

Province de Québec, District de Montréal. Dans l'affaire de JOSEPH N. DUHAMEL, FAILLI.

DANS LA COUR SUPERIEURE.

AVIS est par le présent donné que le VINGT-SIXIÈME jour de DÉCEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi, on assistera au Conseil pour l'entendu, le sous-signé fera application de la dite Cour pour obtenir son décharge, en vertu du dit acte.

Acte concernant la Faillite 1864.

Canada, Province de Québec, District de Montréal. Dans l'affaire de LOUIS RAYMOND PLESSIS DE BELAIR, commerçant, de la cité et du district de Montréal, FAILLI.

DANS LA COUR SUPERIEURE.

AVIS est par le présent donné que le dit failli, par ses Avocats et Procureurs soussignés, fera application, le VINGT-SIXIÈME jour du mois de DÉCEMBRE 1868, à DIX heures de l'avant-midi, à la Cour Supérieure pour le Bas-Canada, de la confirmation de la décharge que se fera entendre, en vertu du dit acte et de ses amendements.

ACTE DE FAILLITE DE 1864.

Canada, Province de Québec, District de Montréal. Dans l'affaire de WILLIAM HENDERSON et ROBERT HENDERSON, Commerçants et Associés du dit William Henderson, individuellement, FAILLIS.

DANS LA COUR SUPERIEURE.

AVIS PUBLIC est par le présent donné à tous les Actionnaires de la Bâtisse St. Patrice de Montréal qui n'ont pas encore payé tout le montant de leurs souscrites actions, que si les montants ne sont pas payés dans les quinze jours de la publication de cet avis, leur part dans le fonds de la dite association, et tous les versements déjà par eux faits seraient perdus, tel que pourvu par l'acte d'incorporation.

Association de la Salle St. Patrice.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que le RÔLE SUPPLÉMENTAIRE de COTISATION des COUS-XAVIER dans le quartier Ouest de la cité de Montréal, est complet, et qu'il est maintenant déposé au Bureau du sousigné, à l'Hôtel de Ville.

LE CANADA.

MEMOIRES. Sur l'origine, l'extension et l'expansion de la Conquête Canadienne à Rouss, pendant l'année 1868.

ZOUAVES PONTIFICAUX.

Compilés par ordre du Comité Canadien des Zouaves Pontificaux.

VENTE PAR AUTORITÉ DE JUSTICE.

Un lot de terrain en emplacement situé au Faubourg Ste. Anne, en la Cité de Montréal, composé de tout le lot contenu et désigné sur le plan annexé au procès-verbal de l'acte de vente, et de tout le terrain de la concession de feu Olivier Tardif, de la concession de feu Olivier Tardif, de la concession de feu Olivier Tardif, de la concession de feu Olivier Tardif.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE 1864.

Province de Québec, District de Montréal. Dans l'affaire de LEONARD STANISLAS BRIVIN et SIMON DUBINEAU, marchands associés de Québec, et de la dite S. Brivin, individuellement, FAILLIS.

COUR SUPERIEURE.

AVIS est par le présent donné que le VINGT-SIXIÈME jour de FÉVRIER prochain (1869), à DIX heures de l'avant-midi, on assistera au Conseil pour l'entendu, le sous-signé fera application de la dite Cour pour obtenir son décharge, en vertu du dit acte.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE 1864.

Province de Québec, District de Montréal. Dans l'affaire de LEONARD STANISLAS BRIVIN et SIMON DUBINEAU, marchands associés de Québec, et de la dite S. Brivin, individuellement, FAILLIS.

LA BANQUE JACQUES-CARTIER.

AVIS est par le présent donné que l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de la Banque Jacques-Cartier aura lieu à la Banque J.C. le 17 DÉCEMBRE prochain, à TROIS heures P.M.

50 Cts. 50 Cts.